



PROTERORHINUS SEMILUNARIS

Nom commun: Gobie demi-lune

Catégorie : FAUNE Famille : Gobiidae Milieu : Eau douce

Origine géographique : Ponto-Caspien

Nom Anglais: Tubenose goby

Auteur : Heckel, 1837

Introduction en France : métropole

MODALITÉS DE GESTION

A l'heure actuelle, les populations de gobie demi-lune ne font pas l'objet de mesures de gestion spécifiques en France.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Originaire des bassins fluviaux de la mer Noire (Dniepr, Dniestr et Danube) et de l'est de la mer Egée, le Gobie demi-lune était historiquement présent dans le Danube jusqu'aux environs de Vienne. Les premiers signes d'expansion vers l'amont du Danube datent des années 1970 où il est observé à Linz (Autriche). Il rejoint ensuite l'Allemagne en 1985 près de Passau (Danube) pour finalement atteindre le Main (affluent du Rhin) en 1999, probablement en empruntant le canal Main-Danube. Il a ensuite continué son expansion aux Pays-Bas (2002) et est observé pour la première fois en France dans le Rhin en 2007, à Gambsheim (Manné et Poulet, 2008).

A l'instar des autres gobies d'origine Ponto-Caspienne, la colonisation par le Gobie demi-lune est due à la navigation sur les canaux (transport dans les eaux de ballast des bateaux ou à l'accrochage des œufs aux coques). Les activités de pisciculture et de pêche récréative constituent également une source potentielle de dissémination.

L'impact propre du gobie demi-lune sur la faune locale est difficile à évaluer. Néanmoins, il a été montré qu'en milieu expérimental, le chabot fluviatile était évincé de son habitat optimal pour un habitat moins favorable, lorsqu'il était mis en présence du Gobie demi-lune ou du Gobie de Kessler (Van Kessel et al., 2011). L'évaluation du potentiel invasif par la méthode FISK (Fish Invasiveness Sreening Kit) révèle un risque moyen pour le gobie demi-lune de devenir envahissant en France (Manné et al., 2013). Il n'est pour le moment présent qu'en faible densité, lui permettant plus difficilement de coloniser d'autres bassins versant, contrairement au Gobie de Kessler et au Gobie à tâche noire (Manné et al., 2013).

Répartitions:

En France

Contributions : Sébastien Manné, AFB Date de rédaction : 15/11/2017, version 2.



PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement. Onema Nord-Est

FISHBASE

DORIS

USGS

<u>INPN</u>

CABI

Keith P., Persat H., Feunteun E. et Alladri J. (coord). 2011. Les poissons d'eau douce de France. Biotope, Mèze, Muséum national d'histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 552 pp.

Manné, S. et Poulet, N., 2008. First record of the western tubenose goby *Proterorhinus semilunaris* (Heckel, 1837) in France. Knowledge and Management of Aquatic Ecosystems. DOI: 10.1051/kmae:2008009

Manné, S., Poulet, N., Dembski, S., 2013. Colonisation of the Rhine basin by non-native gobiids: an update of the situation in France. Knowledge and Management of Aquatic Ecosystems 2. doi:10.1051/kmae/2013069

Manné S. 2016. Les gobies d'origine Ponto-Caspienne en France : détermination, biologie-écologie, répartition, expansion, impact écologique et éléments de gestion. Synthèse des connaissances 10 ans après les premières observations dans les rivières du nord-est de la France. Agence française pour la biodiversité. Rapport d'étude. 65 pp.



Van Kessel N., Dorenbosch M., De Boer M.R.M., Leuven R.S.E.W. et Van der Velde G., 2011. Competition for shelter between four invasive gobiids and two native benthic fish species. *Current Zoology* 57, 844-851. Ne figurant pas sur l'Arrêté du 17 décembre 1985, le Gobie de Kessler ne peut pas être introduit dans les eaux libres, ni dans les eaux closes (L. 431.4), ni dans les étangs de pisciculture (L. 431.7). L'article L. 436-5 du Code de l'Environnement et l'article R. 436-35 interdisent l'utilisation des espèces non représentées, donc du gobie de Kessler, comme appât par les pêcheurs à la ligne.

CITATION

GT IBMA. 2017. *Proterorhinus semilunaris*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Agence française pour la biodiversité.

